

RESEAU PERINATAL DU VAL DE MARNE
1 voie Félix EBOUE
94000 Créteil

SIREN : 534683602
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

RESEAU PERINATAL DU VAL DE MARNE

1 voie Félix EBOUE
94000 Créteil

SIREN : 534683602
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Périnatal du Val de Marne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes :

- La note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe exposant le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.
- La note inscrite en dessous du tableau détaillant les fonds dédiés restants au 31 décembre 2025 qui se trouve à la fin de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 20 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Jégard Créatis

Nathalie GRONDIN
Associée

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Nathalie
GRONDIN (+33603695086)
Date : 20/03/2026 15:52:41
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 544055

Jégard Créatis



COMPTES ANNUELS

RPVM

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 558	12 558				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	57 125	49 055	8 069	1,63	15 526	3,49
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	3 840		3 840	0,78	3 840	0,86
TOTAL (I)	73 523	61 613	11 909	2,40	19 366	4,35
Compte de liaison						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	15 471		15 471	3,12	11 255	2,53
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	467 225		467 225	94,34	413 527	92,98
Charges constatées d'avance	630		630	0,13	615	0,14
TOTAL (II)	483 326		483 326	97,60	425 397	95,65
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	556 849	61 613	495 235	100,00	444 762	100,00

SAS ACE

RPVM

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	89 881	18,15	95 774	21,53
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. dont réserves sous gestion propre				
. Réserves des activités sociales et médico-sociales				
. Autres				
Report à nouveau				
. dont report à nouveau sous gestion propre				
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales				
Excédent ou déficit de l'exercice	10 482	2,12	-5 893	-1,31
. dont résultats sous gestion propre				
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales				
Situation nette (sous total)	100 363	20,27	89 881	20,21
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	2 303	0,47	3 965	0,89
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	102 666	20,73	93 847	21,10
Comptes de liaison				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	273 259	55,18	271 529	61,05
TOTAL (II)	273 259	55,18	271 529	61,05
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 098	11,53	32 619	7,33
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	62 213	12,56	41 517	9,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			5 250	1,18
TOTAL (IV)	119 311	24,09	79 387	17,85
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	495 235	100,00	444 762	100,00

SAS ACE

RPVM

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

SAS ACE

RPVM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	10 372	1,76	11 250	2,07	-878	-7,79
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	530 762	90,29	499 013	91,63	31 749	6,36
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	46 711	7,95	34 342	6,31	12 369	36,02
Utilisations des fonds dédiés	1	0,00	8	0,00	-7	-87,49
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	587 846	100,00	544 614	100,00	43 232	7,94
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	202 932	34,52	220 201	40,43	-17 269	-7,83
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 436	0,58	2 956	0,54	480	16,24
Salaires	225 801	38,41	189 805	34,85	35 996	18,96
Cotisations sociales	90 299	15,36	78 471	14,41	11 828	15,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 456	1,27	8 613	1,58	-1 157	-13,42
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	48 441	8,24	49 086	9,01	-645	-1,30
Autres charges	12	0,00	3 732	0,69	-3 720	-99,67
Total des charges d'exploitation (II)	578 376	98,39	552 863	101,51	25 513	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	9 470	1,61	-8 249	-1,50	17 719	214,80
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	1 012	0,17	1 335	0,25	-323	-24,18
Reprises sur provisions et dépréciations						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	1 012	0,17	1 335	0,25	-323	-24,18
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						

SAS ACE

RPVM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 012	0,17	1 335	0,25	-323	-24,18
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	10 482	1,78	-6 915	-1,26	17 397	251,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Produits exceptionnels			1 022	0,19	-1 022	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations						
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Total des produits exceptionnels (V)			1 022	0,19	-1 022	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Charges exceptionnelles						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			1 022	0,19	-1 022	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	588 858	100,17	546 970	100,43	41 888	7,66
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	578 376	98,39	552 863	101,51	25 513	4,61
EXCEDENT OU DEFICIT	10 482	1,78	-5 893	-1,07	16 375	277,87
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales						

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	5 850		4 847			
TOTAL	5 850		4 847			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations	5 850		4 847			
Personnel bénévole						
TOTAL	5 850		4 847			

SAS ACE

ANNEXES

PREAMBULE

Le RESEAU PERINATAL DU VAL DE MARNE (RPVM) a pour objet :

- d'améliorer la prise en charge des femmes enceintes et de leurs nouveaux-nés en effectuant un meilleur dépistage des risques obstétrico-pédiatriques et psycho-sociaux
- une orientation adaptée des patientes
- Pour les professionnels, il s'agit de rompre avec leur isolement, d'harmoniser leurs pratiques, d'améliorer leur formation
- Le réseau, en organisant la coordination et les relais nécessaires entre tous les acteurs, à tous les stades de suivi et de prise en charge, vise à assurer la continuité du parcours de soin de la mère et de l'enfant.

Le réseau est financé par l'ARS Ile de France au titre du FIQCS (Fond d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins).

La Loi N°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades définit ainsi les réseaux de santé : Les Réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charges sanitaires, notamment celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne, tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique. Ils procèdent à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de leurs services et prestations.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 495 235,44 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 10 481,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un nouveau CPOM d'une durée de 4 ans s'applique depuis le 1er janvier 2025.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et le règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des normes comptables.

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre des indemnités de fin de carrière au titre de l'exercice.

Contributions volontaires :

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché.

- Bénévoles : 5850 ⇢

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE

L'application pour la première fois du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°201-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC N°2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - *Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;*
 - *Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;*
 - *Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...*
- Suppression des transferts de charge :
 - *A adapter en décrivant les modifications éventuelles :*
 - *Refacturations diverses ;*
 - *Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;*
 - *Indemnités d'assurance reçues ;*
 - *Frais d'émission d'emprunt.*

CHANGEMENT DE PRESENTATION

- Présentation du compte de résultat :

- *Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;*
 - *Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.*
- Présentation du bilan :
- *Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;*
 - *Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;*
 - *Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).*

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 558			12 558
Immobilisations corporelles	57 125			57 125
Immobilisations financières	3 840			3 840
TOTAL	73 523			73 523

Tableau des amortissements

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire	12 558			12 558
Immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans	Linéaire	41 599	7 456		49 055
Immobilisations financières						
TOTAL			54 157	7 456	-	61 613

Tableau des Dépréciations

Néant

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Créances				
TOTAL				

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	15 471	15 471	
Charges constatées d'avance	630	630	
TOTAL	16 101	16 101	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	15 471
TOTAL	15 471

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	95 774	-5 893			89 881
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 893	5 893	10 482		10 482
Situation nette	89 881		10 482		100 363
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 965			1 662	2 303
Provisions réglementées					
TOTAL	93 847		10 482	1 662	102 666
TOTAL	93 847		10 482	1 662	102 666

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	271 527	48 441	46 711			273 259	186 997
TOTAL	271 527	48 441	46 711			273 259	186 997

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance plus de 5ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	57098	57098		
Dettes fiscales et sociales	62213	62213		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	119 311	119 311		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	56 008
Dettes fiscales et sociales	24 274
Autres dettes	
TOTAL	80 282

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ARS	Fonctionnement	499 500	469 500			
ARS	Surdité	12 500	12 500			
ARS	Périnatalité	11 500	11 500			
CPAM	Projet Santé Enviro	9 500	4 750	4 750		
CPAM	Projet vaccination	26 100	15 660	10 440		
TOTAL		559 100	513 910	15 190		

Le budget de fonctionnement FIR a fait l'objet d'une reprise de fonds dédiés de 30000 € pour le financement 2025.

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	ARS/CPAM	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation					559 100	
Subvention d'investissements						
TOTAL	-	-	-	-	559 100	-

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS***Engagements et sûretés réelles consenties*****Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Rémunération des cadres dirigeants

Les dirigeants sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	3	
TOTAL	5	0

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées ni comptabilisées. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été en revue en application du règlement 2018-06. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le nombre d'heures de bénévolat s'est élevé à 162.50 H.

Les cotisations des membres sont constatées selon les appels de cotisations.

Honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	6216	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
TOTAL	6216	0

Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés par projet Subventions de fonctionnement affectées					
Situation	Origine	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager
	Année				
Dotation SEV et AUDITION	2018	38232.35			38232.35
Dotation SEV et AUDITION	2019	8 716.00			8 716.00
Dotation SEV et AUDITION	2020	28 611.00			28 611.00
Dotation SEV et AUDITION	2021	3 310.00			3 310.00
Postes vacants	2022	67 883.28	30 000.00		37 883.28
Dotation SEV et AUDITION	2022	12 965.37			12 965.37
CPOM 2023 Salaires	2023	25 957.00			25 957.00
CPOM 2023 Fonctionnement	2023	33 528.40	5 446.04		28 082.36
CPOM 2023 SEV et Audition	2023	3 240.00			3 240.00
CPOM 2024	2024	31 720.83			31 720.83
PSYHOMOT	2024	11 400.00	5 300.00		6 100.00
PROJETS	2024	5 964.77	5 964.77	5 985.57	5 985.57
CPOM 2025	2025			42 455.11	42 455.11
Total		271 529.00	46 710.81	48 440.68	273 258.87

Les ressources externes obtenues via des subventions et financements CPOM, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés". Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charge dans le poste "Engagement à réaliser sur ressources affectées", les subventions et financements CPAM reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture ; - En produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

A la demande de l'ARS, tout ce qui n'est pas dépensé dans le cadre du CPOM, doit être reporté en fonds dédiés, puis une demande d'utilisation des fonds dédiés est faite au préalable par l'association.

Après accord de l'ARS, les fonds dédiés sont repris.

Les fonds dédiés de plus de deux ans au 31/12/2025 s'élevaient à 186 997,36 €